



Assemblée générale

Distr. générale
18 octobre 2013
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 354^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 4 octobre 2013, à 10 h 30

Président : M. Reyes Rodríguez (Vice-Président) (Cuba)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Point sur les faits nouveaux survenus depuis la séance précédente du Comité

Élection de membres supplémentaires au Bureau du Comité

Situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux survenus dans le processus politique

Examen du projet de rapport du Comité à l'Assemblée générale

Accréditation d'organisations de la société civile auprès du Comité

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-50128 (F)



Merçi de recycler 



En l'absence de M. Diallo (Sénégal), M. Reyes Rodríguez (Cuba), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Point sur les faits nouveaux survenus depuis la séance précédente du Comité

2. **Le Président** indique que les premiers pourparlers de paix israélo-palestiniens depuis septembre 2010 se sont tenus à Jérusalem le 14 août 2013, quelques heures après qu'Israël avait libéré 26 prisonniers palestiniens en signe de bonne volonté. Il ajoute que, les 15 et 16 août 2013, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies s'est entretenu avec des représentants palestiniens et israéliens à Ramallah et Jérusalem. Le 24 septembre 2013, le Président des États-Unis, Barack Obama, a affirmé, dans son discours à l'Assemblée générale, que son pays était déterminé à résoudre le conflit israélo-palestinien. Plus tard le même jour, lors de sa rencontre avec le Président Abbas, il a rappelé que les États-Unis considéraient que la frontière israélo-palestinienne devait être établie sur la base des frontières du 4 juin 1967 et d'accords sur l'échange de terres.

3. Le 24 septembre 2013 également, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a demandé instamment aux autorités israéliennes de mettre un terme aux démolitions de structures appartenant à des Bédouins dans le Territoire palestinien occupé, celles-ci constituant une violation du droit international humanitaire. De récentes démolitions dans la vallée du Jourdain ont privé 10 familles de leurs logements, et des diplomates européens qui tentaient de procurer des tentes et une aide d'urgence à ces familles ont été arrêtés et malmenés par des soldats israéliens.

4. Le 25 septembre 2013, lors d'une réunion organisée par le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, les donateurs ont réaffirmé que l'Autorité palestinienne leur semblait prête à mettre en place ses institutions. Des rapports établis par l'État de Palestine, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation des Nations Unies ont montré qu'en raison de la stagnation de l'économie dans le Territoire palestinien occupé, les ressources dont dispose le Gouvernement palestinien s'amenuisent. Le Comité

spécial de liaison a donc fait appel aux donateurs pour qu'ils augmentent leur aide financière.

5. Lors de son allocution devant l'Assemblée générale le 26 septembre 2013, le Président Abbas a affirmé sa ferme intention de conclure un accord de paix avec Israël dans un délai de neuf mois et invité la communauté internationale à saisir ce qui pourrait être la dernière occasion de rétablir la paix. Le 27 septembre 2013, le Quatuor a publié une déclaration dans laquelle il s'est redit résolu à appuyer la volonté partagée des parties de trouver un accord relatif au statut permanent dans ce délai de neuf mois. Le 27 septembre 2013 également, une réunion ministérielle de soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) s'est tenue en marge de l'Assemblée générale. À cette réunion, coprésidée par le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Nabil Elaraby, et à laquelle a assisté le Premier Ministre palestinien, Rami Hamdallah, les ministres se sont dits particulièrement inquiets au sujet des difficultés financières de l'UNRWA et ont souligné que la consolidation du rôle de l'Office favoriserait la stabilité régionale.

6. Israël a annoncé la construction de plus de 2 000 logements dans des colonies situées dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et le Gouvernement a ajouté 6 colonies à la liste des priorités nationales de financement, portant à 91 le nombre de colonies susceptibles de recevoir des subventions supplémentaires.

Élection de membres supplémentaires au Bureau du Comité

7. **Le Président** fait remarquer que l'octroi du statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies à la Palestine a entraîné une augmentation de la charge de travail du Comité et de son bureau. Il propose donc, pour faciliter le fonctionnement du Comité, que celui-ci agrandisse son bureau en élisant trois vice-présidents supplémentaires : M. Percaya (Indonésie), M. Emvula (Namibie) et M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua).

8. *M. Percaya (Indonésie), M. Emvula (Namibie) et M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) sont élus par acclamation.*

9. **M. Percaya** (Indonésie) déclare qu'en sa qualité de Vice-Président, il travaillera sans relâche pour aider le Comité à s'acquitter de son mandat.

10. **M^{me} Rubiales de Chamorro** (Nicaragua) affirme que son élection en tant que membre du Bureau va permettre à son pays d'apporter un soutien plus actif au peuple palestinien dans sa lutte héroïque pour la justice. La paix et la sécurité au Moyen-Orient ne peuvent être assurées que par l'instauration d'un État de Palestine libre et souverain, ayant Jérusalem pour capitale. De grands progrès vers l'accomplissement de cet objectif ont déjà été réalisés, et la représentante du Nicaragua espère que, bientôt, l'État de Palestine deviendra le cent quatre-vingt quatorzième État Membre de l'Organisation des Nations Unies. L'oratrice réitère l'appel lancé par le Comité pour que 2014 soit proclamée Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien et qu'une campagne mondiale soit menée pour obliger Israël à mettre fin à son occupation du territoire palestinien.

11. **M. Emvula** (Namibie) rappelle que la solidarité internationale apportée au peuple namibien avait aidé son pays à accéder à l'indépendance et suggère que, de la même façon, la solidarité internationale peut jouer un rôle crucial dans la lutte que le peuple palestinien mène contre l'occupation israélienne. La Namibie fera tout son possible pour soutenir le travail du Comité et espère que le peuple palestinien jouira bientôt pleinement de ses droits.

12. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) fait remarquer que la décision prise par l'Assemblée générale d'accorder à la Palestine le statut d'État non membre observateur rapproche le peuple palestinien de son but de constituer un État palestinien libre et indépendant. Il se félicite de l'élargissement du Bureau, qui permettra au Comité de redoubler d'efforts pour atteindre ce but.

Situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux survenus dans le processus politique

13. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) rappelle qu'en août 2013, le Secrétaire général de l'ONU s'est rendu dans l'État de Palestine, où il a rencontré des membres du Gouvernement ainsi que des organisations non gouvernementales et des organisations de jeunes. Il y a signé un accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'État de Palestine et déposé une gerbe sur la tombe de l'ancien Président

palestinien Yasser Arafat. De nombreux représentants de l'État de Palestine, dont le Président et le Premier Ministre palestiniens, ont assisté à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale et tenu de nombreuses réunions bilatérales et multilatérales.

14. Le Président des États-Unis a rappelé que la communauté internationale considérait que la frontière israélo-palestinienne devait être établie sur la base des frontières du 4 juin 1967 et d'accords sur l'échange de terres. La Palestine espère parvenir à un accord avec Israël sur cette base, dans un délai de six à neuf mois à partir du début des négociations. Toutefois, il est peu probable qu'une avancée décisive survienne dans les négociations entre la Palestine et Israël, ce dernier refusant de respecter les résolutions du Conseil de sécurité et le droit international. Israël poursuit la construction et l'expansion de ses colonies illégales dans le Territoire palestinien occupé, et continue de démolir des habitations appartenant à des Palestiniens et de violer le caractère sacré des lieux saints palestiniens. Pendant ce temps, plus d'un million de Palestiniens continuent de souffrir des conséquences du blocus illégal exercé par Israël sur la bande de Gaza. Saluant la décision prise par Israël de libérer plusieurs prisonniers politiques palestiniens, dont certains croupissaient dans les prisons israéliennes depuis plus de 20 ans, l'orateur rappelle qu'environ 6 000 Palestiniens sont toujours détenus en Israël. La paix avec Israël ne pourra pas être conclue tant que ces prisonniers ne seront pas relâchés.

15. Le 22 octobre 2013, le Conseil de sécurité tiendra un débat public sur la situation au Moyen-Orient, auquel le représentant de la Palestine invite tous les membres du Comité à prendre part afin de manifester le soutien de la communauté internationale envers les droits des Palestiniens. La communauté internationale doit s'élever contre les agissements illégaux d'Israël dans le Territoire palestinien occupé : il ne faut pas permettre à Israël de tirer profit de son occupation illégale. À cet égard, l'orateur félicite l'Union européenne d'avoir adopté des lignes directrices, dont l'entrée en vigueur est prévue en janvier 2014, relatives aux conditions que doivent remplir les entités israéliennes établies dans les territoires occupés par Israël depuis juin 1967, et leurs activités, pour avoir droit à des subventions, à des récompenses ou à des aides financées par des instruments financiers de l'Union, et il encourage vivement tous les États à adopter des mesures similaires. Il invite également les

membres du Comité et les observateurs à assister à la Séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui aura lieu le 25 novembre 2013.

Examen du projet de rapport présenté par le Comité à l'Assemblée générale (A/AC.183/2013/CRP.2)

16. **M. Grima** (Malte), Rapporteur, présente le projet de rapport du Comité et rappelle que, conformément à la pratique établie, le Secrétariat continuera de mettre à jour le rapport, s'il y a lieu et en consultation avec le Rapporteur, afin de rendre compte de tous les faits nouveaux qui pourraient survenir avant que le rapport ne soit renvoyé à l'Assemblée générale.

17. **M. Emvula** (Namibie) déclare que son pays soutient résolument le projet de rapport. Bien qu'une petite minorité de pays continue de vouloir nuire au travail du Comité et porter atteinte au droit international, il existe un vaste consensus au niveau mondial sur le fait que le droit du peuple palestinien à l'autodétermination doit être respecté. Il est très troublant que les forces israéliennes continuent de mener des raids, de se livrer à des assassinats, de détruire des habitations et d'empêcher la libre circulation des biens et des personnes. Bien que certains prisonniers palestiniens aient été libérés, Israël arrête d'autres Palestiniens qui vont les remplacer. Cela est inadmissible. Le représentant demande aux autorités israéliennes de se conformer au droit international.

18. **Le Président** invite le Comité à examiner le projet de rapport chapitre par chapitre.

19. *Les chapitres I à VII sont adoptés.*

20. **Le Président** considère que le Comité souhaite adopter le projet de rapport dans son ensemble.

21. *Le projet de rapport est adopté dans son ensemble.*

22. **M. Percaya** (Indonésie) remarque que, même si la reprise des négociations de paix entre l'État de Palestine et Israël est une nouvelle encourageante, il est peu probable que le conflit pourra être réglé dans un futur proche étant donné qu'Israël continue de violer le droit international et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité doit par conséquent s'attacher à remplir des objectifs réalisables à court et à moyen terme. Il devrait inciter le plus grand nombre d'États possible à reconnaître l'État de Palestine et œuvrer pour susciter un soutien international accru en

favorable des droits du peuple palestinien. La délégation indonésienne encourage le Comité à continuer de collaborer avec les médias et les organisations de la société civile afin de sensibiliser le plus grand nombre à la lutte du peuple palestinien pour la justice. Entre 2008 et 2013, l'Indonésie a formé 1 200 Palestiniens pour faire en sorte qu'ils aient les compétences nécessaires quand viendra le moment de l'édification d'un État, et elle continuera à soutenir les programmes de renforcement des capacités destinés aux Palestiniens.

23. Israël ne doit pas pouvoir tirer des avantages économiques de son occupation du territoire palestinien. À cet égard, l'orateur félicite l'Union européenne d'avoir adopté des lignes directrices relatives aux conditions que doivent remplir les entités israéliennes établies dans les territoires occupés par Israël depuis juin 1967, et leurs activités, pour avoir droit à des subventions, à des récompenses ou à des aides financées par des instruments financiers de l'Union. Tous les États devraient adopter des mesures similaires.

Accréditation d'organisations de la société civile auprès du Comité (document de travail n° 6)

24. **Le Président** appelle l'attention des membres du Comité sur le document de travail n° 6, dans lequel figurent les demandes d'accréditation présentées par trois organisations non gouvernementales. Après examen des demandes, le Bureau a conclu que les trois organisations remplissent les critères d'accréditation et recommandé, par conséquent, que leurs demandes soient approuvées.

25. *Les demandes d'accréditation auprès du Comité présentées par le Youth Development Resource Centre (Territoire palestinien occupé), la Palestinian Youth Association for Leadership and Rights Activation (Territoire palestinien occupé) et l'International Association of Justice Watch (République islamique d'Iran) sont approuvées.*

Questions diverses

26. **Le Président** indique que la Division des droits des Palestiniens a dispensé, en coopération avec le Groupe de l'assistance au peuple palestinien de la CNUCED, dont le bureau est à Genève, un programme de formation de trois semaines à deux membres du Gouvernement palestinien. En outre, deux membres du Ministère des affaires étrangères de l'État de Palestine participent au programme de formation de 2013 que le Comité a mis sur pied à l'intention d'administrateurs

palestiniens, et travaillent avec la Division des droits des Palestiniens durant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

27. Le 21 octobre 2013, en collaboration avec la Division des droits des Palestiniens, le Groupe de travail du Comité sur la coopération avec la société civile organisera sa première manifestation parallèle. Un responsable de Breaking the Silence, organisation non gouvernementale israélienne fondée par des anciens soldats des Forces de défense israéliennes ayant servi dans le Territoire palestinien occupé, fera part de son expérience et présentera un ouvrage récemment publié par cette organisation, intitulé *Our Harsh Logic – Israeli Soldiers' Testimonies from the Occupied Territories, 2000-2010*. Tous les membres du Comité et les observateurs sont invités à y assister.

28. En conclusion, le Président rappelle que la Séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien aura lieu le 25 novembre 2013 et demande aux délégations d'y être représentées au rang des ambassadeurs.

La séance est levée à 11 h 50.